

Parlons retraite !

Vous souhaitez prendre votre retraite à taux plein à 62 ans ?
Après le 1^{er} janvier 2019 ce sera **impossible** pour les agent-es
relevant d'un régime complémentaire AGIRC/ARCCO.

En effet, un accord signé le 30/10/2015 par les partenaires sociaux pour sauver le régime complémentaire AGIRC-ARRCO, prévoit que pour obtenir une retraite complémentaire à taux plein dans ces deux régimes, **il faut travailler au minimum jusqu'à 63 ans même si vous remplissez les conditions de départ à taux plein pour la CARSAT.**

Cette décision s'accompagne d'un système de bonus-malus.

Lisez attentivement le tableau ci-joint de l'Agirc-Arrco pour vous faire une idée précise, et ainsi choisir la date de votre départ en retraite.

*Le régime complémentaire
IRCANTEC n'est pas concerné.*



Comment préparer votre retraite ? Parce que cela n'est pas si simple !

Le SNU organise des journées de Congé de Formation syndicale dans votre région :

Grenoble : le 7 mars 2019

Lyon : en mars – date à venir

Clermont Ferrand : 4 juin 2019